torche qui s'allumait d'elle-même; n'était-il pas un sectateur de la religion de la Lumière et n'était-ce pas cette religion qu'il prétendait répandre?

Quelque spécieux que soient ces raisonnements, ils ne résistent pas à un examen attentif des faits. Nous possédons le *Sūtra du Grand Nuage* où se trouvait la prédiction qu'on appliqua à l'impératrice Wou [1]; c'est un ouvrage qui est purement bouddhique. D'autre part, nous connaissons diverses inscriptions relatives à des temples qui, en 690, prirent le nom de temples du Grand Nuage (大雲寺 Ta-yun-sseu); tous sont consacrés à la religion bouddhique [2]. Quant au miracle de la torche, il n'a rien de si particulier qu'il faille, pour l'expliquer, recourir au manichéisme; assurément on n'eût jamais proposé une pareille hypothèse si elle n'avait été suggérée au préalable par les noms de Kouang-ming et de Ta-yun; or nous avons vu que ces noms ne prouvent rien. En conclusion, le texte précité du *Tch'ang ngan tche* ne nous paraît avoir aucun rapport avec le manichéisme; on ne saurait en faire

[1] Voir *Catalogue* de Nanjio, n° 244, et *Tripiṭ.* de Tōkyō, 盈, fasc. 10. Sur la prédiction qu'on applique à l'impératrice Wou, voir Chavannes, *Dix inscriptions chinoises de l'Asie Centrale*, p. 236, note. Il n'est pas sûr d'ailleurs que ce *Sūtra du Grand Nuage* soit bien authentique, c'est-à-dire, au point de vue chinois, traduit d'un original hindou. Il n'a pas de contrepartie tibétaine, et sa présentation par Siuan-tcheng cadre mal avec l'indication traditionnelle qui le fait traduire en 397-439. Pour élucider la question, il faudrait se livrer à une étude critique que nous n'avons pas entreprise. Dans le 日聞錄 *Je wen lou* (deuxième moitié du XIVe siècle; fol. 13 r° de l'édition du *Cheou chan ko ts'ong chou*), le principal rôle dans la présentation du *Ta yun king* à l'impératrice Wou est attribué au moine 法明 Fa-ming; mais peut-être ce nom est-il fautif.

[2] Inscription de 701 à Ho-nei hien, c'est-à-dire dans la ville préfectorale de Houai-k'ing de la province de Ho-nan (texte dans *Kin che ts'ouei pien*, chap. 64, fol. 4 v°-6 r°); — inscription de 711 à Leang-tcheou dans la province de Kan-sou (*ibid.*, chap. 69, fol. 7 v°-8 v°); — inscription de 953 à Yi-tou hien de la province de Chan-tong (*Kin che siu pien*, chap. 12, fol. 8 v°-9 r°); — inscription de 1563 à Leang-tcheou, dans la province de Kan-sou (texte et traduction dans *Dix inscriptions chinoises de l'Asie Centrale*, p. 233-241)